

Pour la coulée verte de l'Axe majeur, un espace naturel essentiel à défendre !

L'Axe majeur court depuis le Jardin des Tuileries vers l'ouest, passe par les Allées de Neuilly, traverse l'esplanade du quartier d'affaires de La Défense, et se poursuit à Nanterre par les Terrasses réalisées sur le toit de l'A14. Sur ce parcours, la continuité de la végétation et des circulations douces est plus ou moins réelle et dépend de multiples travaux en cours ou envisagés. À Nanterre, le passage sur les toits de l'échangeur autoroutier A14-A86 est l'enjeu actuel, tributaire d'une coulée verte à maintenir et à prolonger.

Une trame verte à conforter.

À Nanterre, la trame verte est fondée sur les Parcs André Malraux et Chemin de l'Île, réalisés depuis plus de 40 ans pour le premier, depuis près de 20 ans pour le second. Leur connexion, principe essentiel de la trame verte, repose sur la liaison verte des Terrasses et son prolongement par une coulée verte à aménager sur les toits de l'échangeur A14-A86.

Cette coulée verte existe en partie : dénommée Le Champ de la Garde par l'association Paranda Oulam – La Ferme du Bonheur, qui l'entretient sur les terrains mis à sa disposition depuis près de dix ans par l'aménageur Paris La Défense. Il s'est agi pour elle d'exercer des pratiques « d'agro-poésie » dans l'esprit des activités d'une micro-ferme urbaine – culture, élevage, amendement des sols, etc. Ce site accueille aujourd'hui des habitats végétaux diversifiés caractéristiques d'un « espace relais », potentiellement d'un « espace nœud », dans la composition de la trame verte. Le plan local d'urbanisme de Nanterre qualifie les parcs, d'espaces naturels, et les terrasses, d'espaces verts sur couvertures ou dalles. C'est aussi le caractère donné aux terrains de couverture de l'échangeur A14-A86.



L'engagement des associations locales du cadre de vie.

Les associations ACRI Liberté, Naturellement Nanterre et Neuilly Puteaux Seine Écologie, réunies en une coordination Seine à Seine Environnement, dialoguent avec l'aménageur Paris La Défense. Elles sont soutenues dans leur démarche par Environnement 92.

Leur vigilance porte sur la sauvegarde de la coulée verte existante, la mise en œuvre de son prolongement sur les toits de l'échangeur A14-A86, ainsi que sur la formation de corridors écologiques pour permettre la connexion entre les espaces verts de l'Axe majeur.

L'ambiguïté de position des acteurs publics.

Chargés d'une investigation du site par Paris La Défense, des écologues démontrent son grand intérêt écologique et établissent une carte des enjeux écologiques, qualifiés de forts ou moyens, sur la quasi totalité du site. Ceci plaide pour le maintien de l'usage exclusif actuel d'agriculture urbaine, dans un paysage de ruralité : la Campagne à la Ville !

Dans le même temps, Paris La Défense est tenté par la vision ludique portée par la Mairie de Nanterre : le projet d'implanter un espace de chapiteaux de cirque, des édifices culturels, des aires de jeux et des jardins partagés, pour une Animation Urbaine, de jour comme de nuit !

Nous résistons à cette vision, et continuons à rechercher, dans la concertation avec l'aménageur Paris La Défense, la mise en œuvre de la coulée verte décrite par le plan local d'urbanisme : ne sommes nous pas en droit d'attendre que les acteurs publics réalisent ce qu'ils ont planifié ?

Jacques Capet, Thierry Hubert et Bernard Perraudin
Seine à Seine Environnement